

L'Accent sur l'Actu'

NUMÉRO 26 | AVRIL 2022

LE MAGAZINE D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE



Solidarité Ukraine
page 4

Budget 2022
page 8

**La parole était donnée
aux jeunes élus !**
page 16

Carnaval 54 - 11, 12 et 13 mars

Sommaire

- p. 1 Édito
- p. 2 Questions au maire
- p. 4 Solidarité Ukraine**
- p. 8 Budget 2022
- p. 10 Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours de modification
- p. 12 Programme " 1000 arbres plantés "
- p. 14 Lutte contre le frelon asiatique
- p. 16 **La parole était donnée aux jeunes élus !**
- p. 18 **ATTENTION, DANGER IMMINENT !**
- p. 19 ZONES BLEUES, rappel important
- p. 20 À la générosité, ajouter l'humilité et la discrétion
- p. 21 **Actu' : Jouons local, bientôt une application pour ne rien manquer dans la commune**
- p. 22 Actu' : Notre village, sélectionné pour gagner le prix du « plus beau village du Rhône » !
- p. 24 Actu' : Extension de la « zone à faibles émissions » et application rapide de la mesure « zéro artificialisation des sols »
- p. 25 **La vie communale ...en bref**
- p. 26 Carnaval 54, trois jours de fête dignement célébrés !
- p. 28 les carnets de la citoyenneté :
Quelles sont les instances en charge de la paix dans le monde ?**
- p. 38 C'est la vie
- p. 39 Tribune des élus
- p. 40 Les faits marquants

Hôtel de Ville

5-7 Rue Émile Vernay



04 72 48 09 99



mairie@
mairie-stpierredechandieu.com



www.mairie-stpierre
dechandieu.com



MairieStPierredeChandieu

Horaires d'ouverture au public :

Lundi au vendredi
9h-12h et 14h-17h30

« Cette chaîne de
solidarité et d'espoir
marquera à jamais
l'engagement
politique
qui est le mien. »



Édito

Madame, Monsieur, mes chers Concitoyens,

Le 24 février 2022, sur ordre du Président Vladimir Poutine, l'armée russe entre en Ukraine. Elle pilonne sans relâche les forces armées nationales et sans discernement les populations : femmes, enfants, vieillards... En quelques jours, la guerre dans toute sa honte a fait irruption dans nos vies, alors que la crise COVID laissait entrevoir des horizons d'espoir en France comme en Europe, comme pour l'humanité tout entière.

Face à l'afflux de détresse et de réfugiés jetés sur les routes de l'exode, notre commune et vous tous, ne pouvions pas rester indifférents. Dès les 1^{ers} jours du conflit, vous avez été nombreux à vous mobiliser pour rejoindre l'immense chaîne de solidarité qui s'est constituée à travers tout le pays. Nous vous avons immédiatement soutenus. Grâce notamment au tissu associatif local dont Les Joyeux Petits Souliers d'Ukraine, les dons ont afflué et dans des proportions inégalées.

Grâce à l'engagement de ces partenaires, de la CCEL, des entreprises de nos zones d'activité, nous avons pu mettre en place des convois qui ont acheminé ces produits jusqu'en Ukraine. Cette chaîne de solidarité et d'espoir marquera à jamais l'engagement politique qui est le mien, au service des Saint Pierrards et de l'intérêt général depuis 2008.

À cet élan fraternel s'est ajoutée l'arrivée des premières familles de réfugiés que nous avons accueillis à bras ouverts dans notre si beau village. Immédiatement, elles ont su y trouver un refuge à la hauteur des terribles semaines qu'elles venaient de vivre. Elles ont pu compter sur l'appui de la municipalité et de tous les habitants pour faciliter leur installation et leur intégration.

Et comme en hommage respectueux, notre carnaval qui lui aussi reprenait vie au terme de la crise sanitaire s'habillait çà et là d'or et d'azur, dans un grand geste de solidarité festive...

Ces élans, mes chers concitoyens, témoignent votre attachement à un village où il fait bon vivre, entreprendre et s'épanouir ensemble. C'est le village que nous défendons et que nous construisons jour après jour avec l'équipe municipale qui m'accompagne.

À travers les pages suivantes, vous pourrez constater qu'en dépit des adversités, nous avançons, dans le respect des engagements pris auprès de vous. Nous construisons pas à pas un destin où chacun saura se reconnaître.

S'engager et tenir ses engagements est plus que jamais notre actualité ! ■

Votre Maire dévoué,

Raphaël IBANEZ



Directeur de Publication : Raphaël Ibanez
Conception/Mise en page : Service Communication
Photos : Service Communication/Pixabay.com – sauf mention
Impression : Atelier Michaud - Tirage : 2 200 exemplaires.

Questions au Maire



À travers 5 questions, Raphaël Ibanez revient sur des événements qui ont marqué l'actualité communale ces dernières semaines.

« Ce budget 2022, c'est avant tout le déploiement de beaux projets pour notre village. »

Comment définiriez-vous votre budget et la manière dont vous gérez vos projets pour la commune ?



Je qualifierai le budget 2022 de très dynamique. Il se base sur trois axes : l'écologie, l'amélioration de nos infrastructures et de la sécurité et la gestion des crises, des éléments qui apparaissent clairement dans le rapport d'orientation budgétaire que nous avons présenté.

Nous demeurons très vigilants comme chaque année sur les dépenses de fonctionnement, en essayant de les réduire et de les optimiser. Garantir le financement des nombreuses associations de Saint Pierre de Chandieu, qui en assurent la vitalité, permettre aussi des investissements moins visibles, mais garants d'un avenir plus serein, comme les travaux liés aux réseaux d'eau et d'assainissement, préserver le pouvoir d'achat des Saint-Pierrards en n'augmentant pas les taxes foncières, voilà autant de priorités pour nous durant 2022.

Ces choix budgétaires sont aussi indissociables, pour leur mise en œuvre, de l'important travail des groupes de projets de l'équipe municipale, qui permet la réalisation de chaque objectif dans les temps impartis.

Ce budget 2022, c'est avant tout le déploiement de beaux projets pour notre village, en se basant sur des réserves financières dédiées et une gestion saine, qui l'embelliront et nous permettront de vivre dans un cadre encore plus apaisé, plus axé sur l'écologie, pour les jeunes générations et nos aînés, auxquels nous pensons tout particulièrement.

À l'heure où les aides de l'état se font de plus en plus rares, où les augmentations de charges dues à la pandémie sont à prendre en compte et où la crise en Ukraine laisse présager des difficultés, en particulier dans les approvisionnements en matières premières, nous avons pris des décisions qui garantiront la préservation de notre cadre de vie.

Cette dynamique est soutenue aussi par une recherche active de subventions, auprès de l'État, du département et de la région, une démarche qui nous permet de trouver des financements complémentaires et d'anticiper la réalisation de nos projets en assurant une maîtrise parfaite de l'endettement de la commune.

Dans un précédent numéro, vous aviez brièvement évoqué l'extension du cimetière de la chapelle Saint Thomas, où en est ce projet ?

En effet, suite au constat du peu d'emplacements encore disponibles dans notre cimetière actuel, nous devons trouver une solution rapidement.

Les anciennes concessions abandonnées ont déjà fait l'objet d'un recensement pour retrouver les familles, mais légalement cette démarche prend plusieurs années. Des caveaux seront grâce à ces opérations libérées, mais le choix de créer une extension au cimetière de la chapelle Saint Thomas, a été la meilleure des hypothèses envisagées pour parer aux futurs décès. La réalité est celle-ci, nous construisons des logements pour nos administrés, mais nous devons également nous soucier des lieux de repos pour nos défunts.

Les propriétaires des terrains voisins de la chapelle nous ont pour l'un, déjà vendu une parcelle et pour l'autre, nous sommes en négociation, car tous deux ont bien conscience de l'importance de cette extension.

Si nous avons fait le choix d'acquérir deux parcelles plutôt qu'une, c'est parce que nous souhaitons à terme offrir la possibilité d'aménager une salle multiculturelle.

En effet, les familles doivent pouvoir respecter les volontés de leurs défunts. Tout le monde ne souhaite pas forcément que ses obsèques soient célébrées de manière religieuse.

Mais pour autant, il est nécessaire qu'existe un lieu informel dans lequel les proches puissent organiser une cérémonie funéraire et se recueillir. Ces lieux existent déjà dans de nombreux cimetières, notamment à Bron. C'est pour ces raisons que cette idée reste à l'étude.



Dans les éditions précédentes, vous nous parliez de plantations d'arbres, où en sont-elles et à quels endroits sont-elles prévues ?

Oui, en effet 19 arbustes, vivaces et graminées et 13 variétés d'arbres et cépées ont été livrés fin mars et les plantations sont déjà réalisées dans le parc qui entoure l'espace Marcelle Genin.

Les autres lieux de plantations se situent, chemin de la Madone, sur le parvis du Gymnase Alain Gilles, en bordure du parking des bus au collège, vers le bassin de la Madone, aux abords de l'espace du pump track et vers « Les jardins de Colette ».



Pourquoi un nouveau rond-point va-t-il être créé à l'intersection de la RD 318 et du chemin de Satolas ?

Suite à l'étude réalisée par SNCF Réseau afin d'envisager la fermeture de plusieurs passages à niveau jugés dangereux et retardant le trafic ferroviaire, il est apparu nécessaire de créer ce futur rond-point.

En effet, les différents scénarios envisagés laissent entrevoir que le passage à niveau numéro 13, situé sur le chemin de Satolas en direction de Saint Laurent de Mure, tendrait à être conservé.

Cette intersection avec la RD 318 serait de ce fait plus fréquentée, puisque ce serait le seul point d'accès pour traverser la plaine.

Même si ce giratoire se situera à quelques centaines de mètres de celui du supermarché Casino, il est nécessaire que cet accès en direction du PN 13 soit sécurisé.

Par ailleurs, nous savons que les ronds-points obligent les automobilistes à ralentir, nous ne pourrions donc qu'apprécier cette nouvelle infrastructure financée en totalité par le département.

Dès les premiers jours de la guerre en Ukraine, les journalistes locaux et nationaux étaient présents dans la commune pour couvrir votre actualité. Comment l'expliquez-vous ?

Je pense qu'il y a deux raisons à cela. La première, c'est que nous avons été l'une des premières communes à réagir aussi vite pour venir en aide aux Ukrainiens.

Impulsée par l'association Saint Pierrarde « Les joyeux petits souliers d'Ukraine », par le biais de sa présidente Anne-Marie Galayda, cette initiative d'ouvrir un point de collecte de dons en mairie et d'organiser l'accueil de réfugiés dans des familles de la commune, a immédiatement fait sens, avant même que l'actualité s'empare du sujet au plan national. La deuxième raison, c'est que ces premiers réfugiés arrivés dans notre village étaient pratiquement tous des enfants ou des adolescents et pour la plupart sans leurs parents, ce qui a d'autant plus sensibilisé les médias.

Cette couverture (presse écrite, télévisions et radios), a été importante et elle le sera encore, puisque France 3 a décidé notamment de faire chaque mois un point d'étape en continuant à rencontrer les familles et les jeunes Ukrainiens afin de suivre leur intégration. ■





Solidarité Ukraine

Dès les premières attaques de la Russie fin février contre l'Ukraine, la municipalité a témoigné son indignation et apporté son soutien au peuple Ukrainien



La municipalité tient à témoigner en ces heures difficiles, tout son soutien au peuple ukrainien et pense à la communauté présente à Saint Pierre de Chandieu, qui devra vivre à présent dans la souffrance et l'angoisse, loin de sa patrie.

Nous ne pouvons assurément que condamner l'agression militaire de la Russie qui viole manifestement le droit international en portant atteinte à la sécurité et à la stabilité européenne et mondiale.



À l'attention des familles qui accueillent des Ukrainiens :

Par le biais des services proposés par la Médiathèque Départementale, avec laquelle notre bibliothèque municipale est partenaire, les familles qui accueillent des Ukrainiens ont la possibilité d'utiliser le site gratuit Librivox dans lequel se trouvent des références en russe et en ukrainien.

En saisissant le lien ci-dessous dans votre navigateur, vous pouvez vous inscrire sans avoir besoin de renseigner de numéro de carte d'abonné : <https://mediatheque.rhone.fr/default/livres-lus-textes-a-ecouter.aspx>



Sous la bannière « Solidarité Ukraine », une collecte de dons a été lancée dès le 28 février

Face à la détresse du peuple Ukrainien et en réponse à l'appel aux dons lancé par l'ambassade d'Ukraine, une collecte de dons avait immédiatement été mise en place au sous-sol de la mairie, tous les jours de la semaine et ce, à partir du 28 février.

Cette opération était organisée par la municipalité, à l'initiative des associations « Lyon-Lviv » et « Les joyeux petits souliers d'Ukraine », dont une Saint Pierrarde, Anne-Marie Galayda en est la présidente.

Les dons ont afflué tous les jours en très grande quantité et notre communication a attiré de nombreuses personnes venant d'autres communes également. Parmi les généreux donateurs, il y a eu énormément de particuliers, mais aussi de nombreuses petites, moyennes et grandes entreprises qui ont activement participé à cet élan. Les HCL en terme de médicaments, le Casino de Saint Pierre de Chandieu, Auchan Portes des Alpes, Leclerc Saint-Priest, Bricomarché Heyrieux, Abzac Packaging, Viallon Emballage, [...] et les commerçants du village.

Le 3 mars, un premier car est arrivé dans notre commune avec à bord, 51 personnes

Après 2 jours et 2 nuits de voyage depuis Lviv, les sourires étaient crispés, les traits tirés ce matin-là sur le parking de l'espace Deslyres quand nous avons accueilli les jeunes réfugiés Ukrainien (principalement des enfants et des adolescents, accompagnés par quelques mamans).

Ils sont arrivés sur notre commune par le biais de l'association « Les joyeux petits souliers d'Ukraine ». Ces jeunes font partie de l'école de danse « Veseli Cherevychky » à Lviv et très régulièrement ils avaient pour la plupart, déjà été hébergés par des familles de Saint Pierre lorsqu'ils venaient faire des tournées de leur spectacle en France.



Cette école compte 450 danseurs et chanteurs de 3 à 22 ans. À chacun de leur passage ils se produisaient dans notre commune.

Ce 3 mars, c'est sous des applaudissements nourris, qu'ils ont été accueillis à la descente du bus. Fatigués, désorientés, certains pleuraient mais malgré tout, ils semblaient soulagés de voir des visages connus pour la plupart et accueillants. Avant de partir dans les familles, ils nous ont offert l'hymne de leur nation, la main posée sur le coeur.

Un grand moment d'émotion de part et d'autre.



Quant aux chauffeurs de leur car, ils n'ont eu qu'un bref répit de quelques heures...

Grâce à la générosité de tous, le 4 mars l'autocar qui les avait amenés jusque dans notre commune, ne repartait pas à vide en Ukraine, mais rempli de biens de première nécessité, médicaments et vêtements chauds et cela grâce à la chaîne de bénévoles qui s'étaient mobilisés pour le charger.



Le 5 mars, premier week-end dans notre village pour nos jeunes Ukrainiens fraîchement arrivés !

Ils étaient présents à la messe organisée en soutien à l'Ukraine, célébrée à l'église de Saint Pierre de Chandieu, par le père Andriy, en l'église Saint-Athanase de Cusset à Villeurbanne et le père Mas.

À la sortie, "Les Amis de la Paroisse" avaient offert le verre de l'amitié sur le parvis et c'est dans le parc de Rajat que les familles d'accueil et les jeunes, ont pique-niqué et passé la journée.

Le soleil était au rendez-vous pour réchauffer un peu les cœurs, dans cette période douloureuse et incertaine.





Le 5 mars, le car était bien arrivé à Lviv avec son premier chargement de dons

Le car parti de Saint Pierre à 4 heures du matin était bien arrivé à destination. À son arrivée à Lviv, les Ukrainiens ont remercié par le biais de Facebook, toutes les personnes qui s'étaient mobilisées à Saint Pierre, pour leur faire parvenir ce premier chargement.



De plus en plus de bénévoles ont été nécessaires pour parer à l'afflux des dons

La générosité dont les Saint Pierrard et les habitants d'autres communes ont fait preuve, a nécessité de lancer un appel à bénévoles, car la main d'œuvre manquait et il fallait que les camions à disposition, soient rapidement remplis pour partir au plus vite vers l'Ukraine.



Le 8 mars, première rencontre entre les jeunes Ukrainiens et le Préfet de Région, accompagné de notre Député

Pascal Mailhos, Préfet de Région et notre Député Jean-Luc Fugit ont fait le déplacement jusqu'à Saint Pierre de Chandieu pour rencontrer ces jeunes réfugiés nouvellement arrivés. Le cœur du sujet s'est concentré évidemment sur tout ce qui avait trait à l'Ukraine ; les échanges avec les familles ukrainiennes, les familles d'accueil, les bénévoles, etc.



Mi-mars, le siège de la CCEL met à disposition sa grande halle pour centraliser les dons des différentes communes

Face à cet élan de solidarité sans précédent, chaque commune de la CCEL a ouvert un point de collecte et l'ensemble des dons a été centralisé au siège de la CCEL, afin que ce soit la communauté de commune qui gère les acheminements jusqu'en Ukraine.



Le Carnaval, une parenthèse festive dans leur quotidien

En amont du week-end du Carnaval, les jeunes Ukrainiens ont aidé à terminer un char sur lequel ils ont défilé le dimanche 13 mars.



Le 14 mars, rendez-vous à l'école pour une semaine consacrée à une évaluation générale

En présence de l'Inspecteur de l'Éducation National Yoann Adler, notre école élémentaire René Cassin a accueilli les jeunes ukrainiens encadrés par des bénévoles et Odarka Kokoc, Ukrainienne d'origine. Une classe a été aménagée dans le bâtiment de l'école maternelle pour qu'ils puissent être durant une semaine, évalués sur leur niveau d'étude et leur compréhension du français. Cette évaluation a permis qu'ils soient intégrés la semaine suivante, dans des classes correspondant à leur niveau d'étude (école, collège et lycée).



Deuxième rencontre plus officielle avec Pascal Mailhos, qui a accueilli les jeunes en Préfecture pour un échange et un déjeuner

Mercredi 23 mars à midi, le Préfet de région, Pascal Mailhos en sa qualité de représentant de l'état, avait à cœur de recevoir en compagnie de sa femme Florence, tous les enfants Ukrainiens accueillis dans la commune de Saint Pierre de Chandieu pour un déjeuner en Préfecture. Étaient également présents à cette réception Raphaël



Ibanez, Anne-Marie Galayda et Alain Mérieux (PDG du groupe pharmaceutique Biomérieux) qui a financé le carburant de camions se rendant en Ukraine pour livrer des dons.

Monsieur le préfet a fait visiter aux enfants quelques salles de réception et il leur a remis à chacun, un livre souvenir sur "La préfecture du Rhône".

Pascal Mailhos a salué le courage du peuple ukrainien et a réaffirmé que la France mettait tout en œuvre pour faciliter l'accueil des réfugiés.

Il a terminé son intervention sur une belle métaphore, comparant le drapeau Ukrainien (jaune et bleu) aux champs de blé qu'ils reverront très vite sous un ciel pur. Cette rencontre s'est terminée par l'intervention d'une maman Ukrainienne qui a chanté l'hymne national, repris par les enfants.

Un beau moment d'émotion et d'échanges.

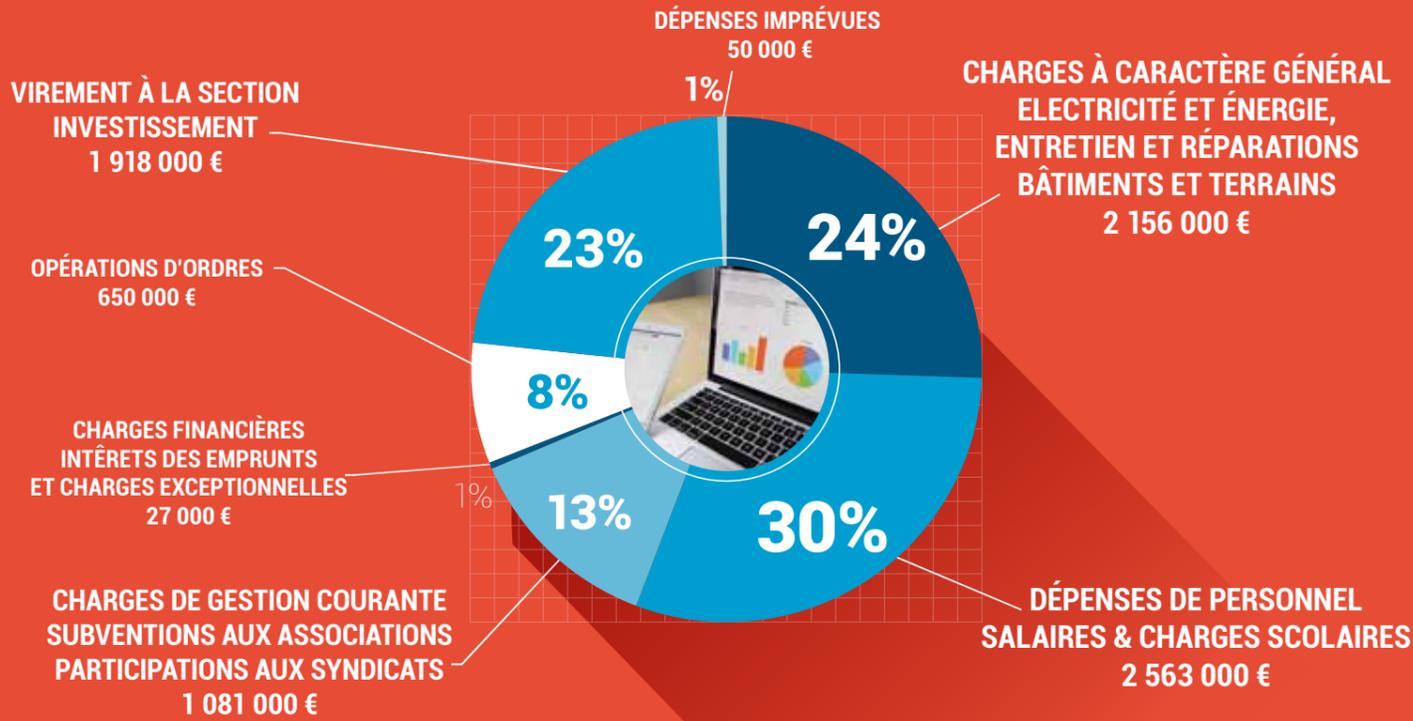
Mercredi 30 mars les élus ont organisé une réunion avec les familles d'accueil, en présence de la présidente des « Joyeux petits souliers d'Ukraine », Anne Marie Galayda.

Cette rencontre était souhaitée, elle a permis de faire un point d'étape avec les familles, de recueillir leurs besoins, de répondre à certaines de leurs questions et d'envisager ensemble des pistes permettant de mieux les accompagner.

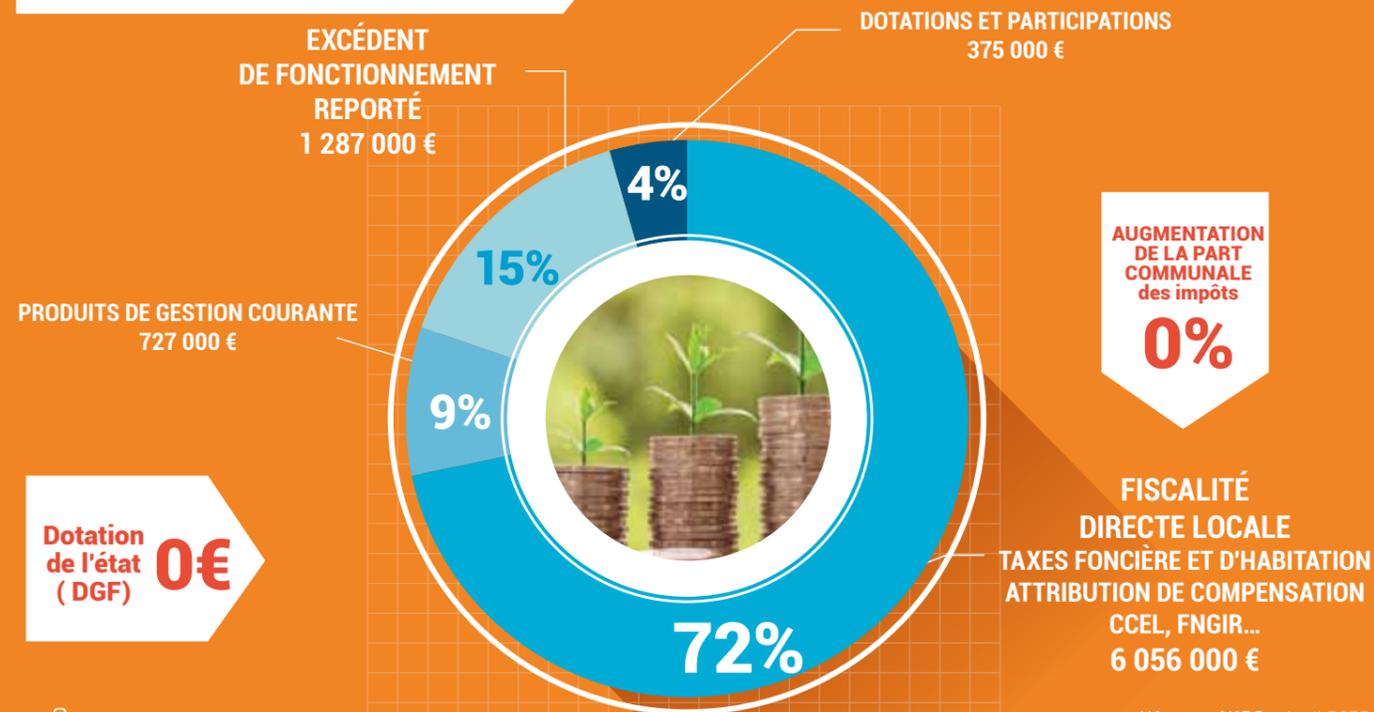
Budget 2022 FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.

Dépenses 8 445 000 €



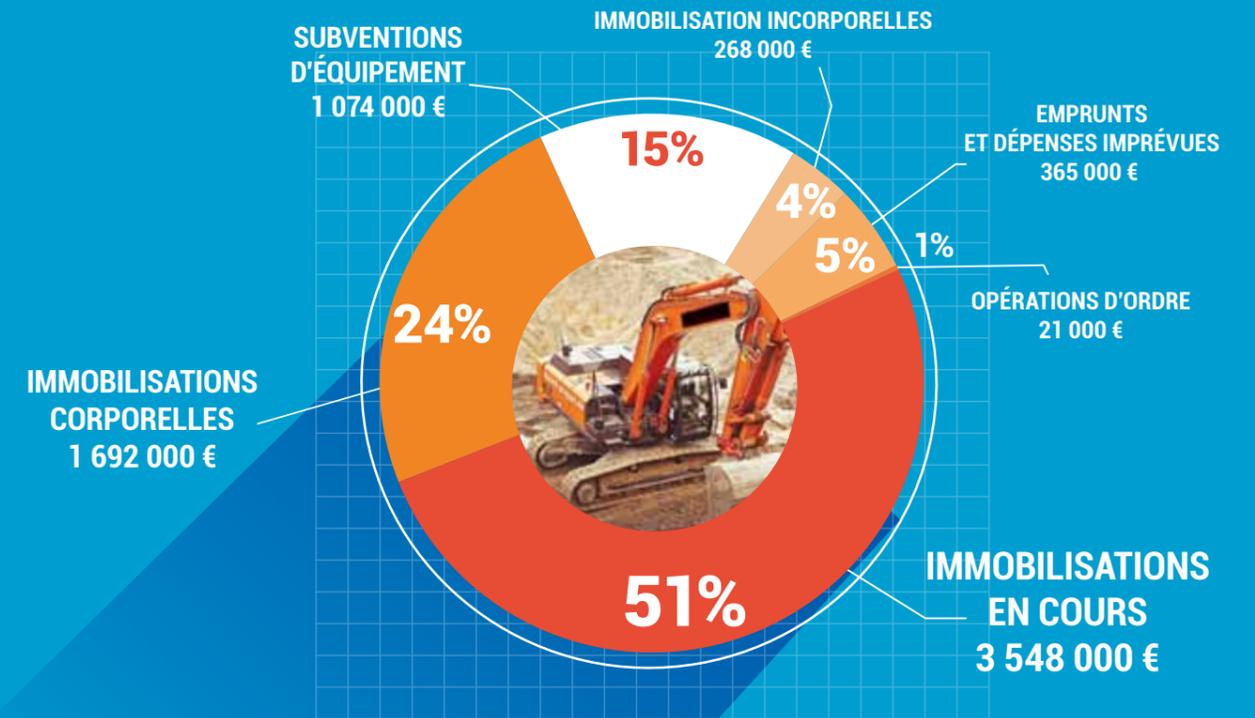
Recettes 8 445 000 €



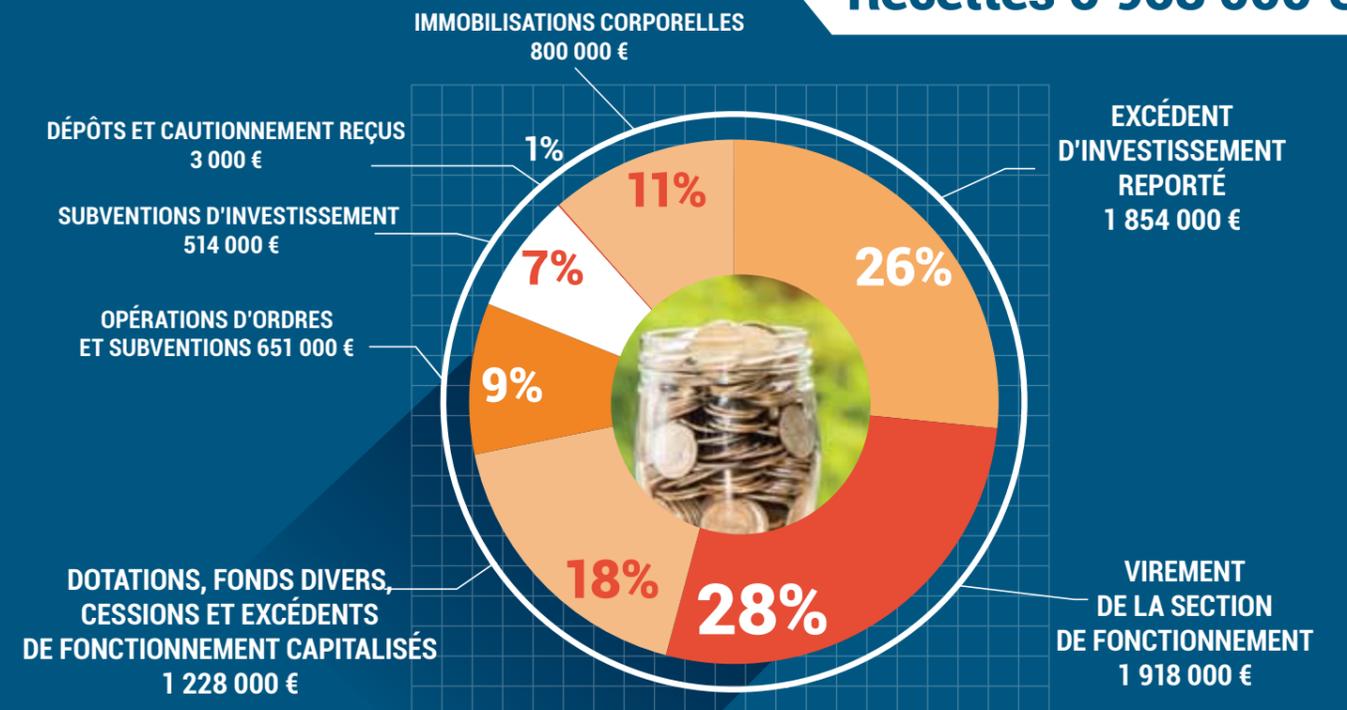
Budget 2022 INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par l'achat de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure.

Crédits 6 968 000 €



Recettes 6 968 000 €



Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours de modification

Le 8 avril 2022, une **réunion publique de concertation** s'est tenue afin de présenter le **projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme** et d'échanger avec le public.

Rappelons en préambule que depuis 10 ans, notre commune est la seule du territoire de l'est Lyonnais à n'avoir pas subi d'augmentation de sa population. Les services de l'État en revanche, nous demandent de développer notre offre de logements. Toutefois, celle-ci ne se fera que d'une manière raisonnée et en adéquation avec l'esprit de préservation de notre cadre de vie, nous y veillons strictement.

Le projet de modification du PLU porte donc, dans un premier temps, sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées.

Au regard de l'avancement des études, les principaux points d'évolutions pour le projet de modification n° 1 du PLU, notamment l'ouverture à l'urbanisation du secteur de La Clé des Champs seront soumis du 8 avril 2022 au 9 mai 2022 à la concertation de la population, des associations locales et des autres personnes concernées.

Dans un deuxième temps, certains administrés nous ont interrogés sur des règles trop strictes du PLU et leurs remarques fondées et argumentées, nous amènent à proposer une modification du règlement de celle-ci.

Ce projet de modification du PLU fera bien évidemment l'objet d'une enquête publique, avant approbation par le conseil municipal.

Celui-ci sera mis à disposition du public en mairie de Saint Pierre de Chandieu, aux heures d'ouverture au public, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations, à savoir la mise à disposition d'un cahier. Il sera également disponible sur le site Internet de la commune (www.mairie-stpierredechandieu.com).



Réunion avec les habitants et présentation du projet du PLU

Quels documents comprend le PLU actuel ?

- **Le diagnostic du territoire** permet de dresser le portrait de la commune sur toutes les thématiques (*démographie, logements, économie, réseaux, cadre de vie, environnement, risques naturels et technologiques, servitudes d'utilité publique, contraintes, etc.*).

- **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** est la clef de voûte du PLU. Il exprime le projet des élus en matière d'aménagement et d'urbanisme. Il constitue le cadre de référence et de cohérence pour les différentes actions d'aménagement que la commune engage.

À Saint Pierre de Chandieu, il se décline de la manière suivante :

- Préserver l'identité de la commune et la qualité de vie.
- Maîtriser l'urbanisation et diversifier l'offre de logements.
- Préserver les paysages et les espaces agros naturels
- Permettre le maintien et le développement d'activités.
- Favoriser un fonctionnement équilibré du territoire.

- **Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** permettent, sur des terrains que la commune considère comme stratégiques, de maîtriser les aménagements qui pourraient être faits en cas de cession du terrain en vue de son aménagement ou de sa construction. **Elles n'annoncent en aucun cas une obligation pour le propriétaire du terrain de procéder à l'aménagement ou à la construction projetée.** En revanche, elles imposent certains principes d'aménagement et de construction si le propriétaire décide de l'aménager ou le construire. Une OAP est simplement la matérialisation sur le terrain, d'une forme et d'une programmation urbaines, qu'elle aimerait voir se réaliser dans le cas d'une opération d'aménagement.

- **Le zonage et son règlement**

- Délimitent les zones urbaines (*zones U*), les zones à urbaniser (*zones AU*), les zones agricoles (*zones A*) et les zones naturelles (*zones N*), sur l'ensemble du territoire communal.
- Définissent les règles qui s'imposent aux constructeurs.
- Délimitent certains espaces faisant l'objet de réglementations spéciales : espaces boisés classés (*EBC*), éléments de paysage à protéger, emplacements réservés, secteurs à risques ...

- **Le règlement** fixe les règles applicables à l'intérieur de chaque zone.

- **Les annexes** indiquent, à titre d'information, les servitudes d'utilité publique (*ex : périmètres de 500 m autour des monuments historiques*), divers éléments relatifs aux réseaux d'eau et d'assainissement...



Programme " 1000 arbres plantés "

En cette période propice, **de nombreux arbres et arbustes** ont pris place dans la commune

Favoriser la biodiversité et lutter contre le réchauffement climatique font partie des objectifs de ce dispositif.

La commune poursuit sa politique de plantation d'arbres qui consiste à installer des espèces adaptées localement.

Ils viennent compléter ceux plantés dans le nouveau parc Marcelle Genin. Ils s'ajoutent à ceux qui ont été plantés les deux années précédentes, ce qui portera leur nombre à plus de soixante-dix sujets en tout. De quoi favoriser la production d'oxygène et apporter un peu de fraîcheur à proximité. Une belle part est également consacrée au fleurissement et à la mise en place de plantes d'ornement

D'autres projets ambitieux sont à l'étude pour que d'autres arbres viennent embellir notre beau village. ■

Chemin de la Madone, bassin de rétention et parking du collège



- x3 Acer platanoides
- x3 Acer rubrum
- x3 Carpinus betulus
- x3 Celtis australis
- x3 Quercus myrsinifolia
- x3 Zelkova serrata
- x2 Acer monspessulanum
- x2 Cercis siliquastrum
- x2 Fraxinus angustifolia
- x2 Ostrya carpinifolia
- x2 Pistacia chinensis
- x2 Quercus myrsinifolia



Parvis du gymnase Alain Gilles



La création du parc et la rénovation de la salle Marcelle Genin se poursuivent. Il sera possible de les découvrir au début du mois de mai 2022.



Abords du Pump Track



- x1 Acer monspessulanum
- x2 Carpinus orientalis
- x2 Cercis siliquastrum
- x1 Fraxinus ornus
- x1 Tilia cordata

Les jardins de Colette



- x3 Aronia melanocarpa
- x1 Amelanchier canadensis
- x1 Juglans regia
- x1 Mespilus germanica
- x2 Morus alba

Parking Rajat, côté Heyrieux



- x4 Acer Rubrum
- x2 Quercus Ilex
- x4 Quercus rubra
- x5 Fraxinus Ornus Louisa lady



Lutte contre le frelon asiatique

La municipalité réactive son dispositif

Véritable fléau, le frelon asiatique est redoutable pour nos colonies d'abeilles locales et nos vergers, mais également pour chacun d'entre nous.

En concertation avec des apiculteurs locaux, de nouveaux pièges sélectifs ont été préconisés en remplacement des anciens, afin de lutter plus efficacement contre la prolifération des frelons asiatiques.

Vendredi 1^{er} avril, les élus ont reçu en mairie les apiculteurs qui se sont déjà portés volontaires pour remplacer ces pièges et Danielle Nicolier ainsi que Dominique Dufer en charge de cette action, leur ont remis les kits d'installation.

Chacun d'entre eux a choisi son secteur d'intervention sur une carte interactive, qui répertorie les 60 pièges déjà répartis à des endroits stratégiques de la commune de Saint Pierre de Chandieu.



Raphael Ibanez tient à saluer l'engagement des apiculteurs qui ont accepté très volontiers de consacrer une partie de leur temps, au service de notre commune.

Rappelons que les apiculteurs ont en charge la pose des pièges, le comptage hebdomadaire des frelons capturés par ces pièges et la tenue d'un tableau récapitulatif, le réapprovisionnement en produit, afin de réactiver le dispositif. ■



i Si vous êtes sensibles aux enjeux concernant la sauvegarde des abeilles et conscients que ces insectes peuvent être également dangereux pour l'homme, venez rejoindre ces bénévoles engagés en vous faisant connaître à l'adresse suivante : dominique.dufer@mairie-stpierredechandieu.com



LE FRELON ASIATIQUE

SIGNEZ SA PRESENCE !

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelon asiatique ? Prenez une photo et signalez votre suspicion :

→ Sur le site www.frelonsasiatiques.fr

→ Ou en téléchargeant l'application mobile **Frelon Asiatique**

Ce dispositif est géré à la surveillance de Julien Astorg, apiculteur expérimenté. Pour la destruction de nids de frelons asiatiques, merci de contacter un professionnel.



La parole était donnée aux jeunes élus !

Le 29 mars, les élus ont reçu en mairie, les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants, accompagnés de leurs parents.

Cette réunion avait pour objectif qu'ils exposent les motivations qui les avaient conduits à se présenter à cette élection et surtout, nous proposer leurs projets pour la commune.

Un temps d'échanges riches en propositions et de très bons moments de convivialité. ■



La municipalité va travailler sur l'ensemble des points suivants, en concertation avec les jeunes, sachant que certains axes d'amélioration qu'ils ont soulevés sont déjà à l'étude :



1 Rencontre avec les personnes âgées de la commune (déjeuner partagé, rencontres ...)



PROJET À MENER

2 Participation à la distribution des colis de Noël avec un dessin d'enfant



PROJET À MENER

3 Création de pistes cyclables et trottoirs adaptés



PROJET EN COURS ET À DÉVELOPPER



4 Agrandissement du skate park (faire un règlement sur l'utilisation)



IDÉE À L'ÉTUDE

7 Cinéma en plein air



IDÉE À L'ÉTUDE

11 Centre de loisirs (sortie nature, biodiversité, animaux ...)



IDÉE À L'ÉTUDE

5 Ouverture de la gare



PROJET À L'ÉTUDE

8 Boîte à livres dans l'école



IDÉE RETENUE

12 Plantation de nombreux arbres



PROJET ENGAGÉ POUR 2022

9 Poubelles et composteurs



PROJET EN COURS ET À DÉVELOPPER

6 La sécurité (route de Givros, vitesse ...)



PROJET ENGAGÉ POUR 2022

10 Fontaine à eau dans le stade



PROJET À L'ÉTUDE

13 Sapin de Noël dans la cour de l'école décoré par les enfants



IDÉE RETENUE



ATTENTION, DANGER IMMINENT !

Nous tenons à attirer l'attention des parents à travers cette annonce : si vos enfants se déplacent en trottinette dans le village, il est très important que vous leur rappeliez les bons usages de ce mode de déplacement, qui n'est pas que ludique.

En effet à différentes intersections de la commune, plusieurs personnes nous ont rapporté avoir évité des accidents qui auraient pu être très graves, avec des enfants et des adolescents circulant en trottinettes.

Certains empruntent les sens interdits, d'autres ne respectent ni les stops, ni les cédez-le-passage, ni les feux tricolores. Ils n'ont pas le sentiment d'être soumis au Code de la route et leur conduite s'avère souvent relever de l'inconscience.

Des accidents ont été évités de justesse, car leurs routes ont croisé celles d'automobilistes vigilants et réactifs. Mais ce ne sera peut-être pas toujours le cas...

Il est donc impératif que vous les sensibilisiez aux risques qu'ils encourent, afin qu'ils prennent conscience des dangers auxquels ils s'exposent et auxquels par là même, ils exposent les automobilistes.

Alors pour éviter qu'un jour le pire n'arrive, nous en appelons à votre responsabilité de parents. La sécurité routière alerte régulièrement sur ces dangers, en mettant en ligne de nombreuses vidéos. Notre jeunesse est adepte de YouTube, peut-être celles-ci les sensibiliseraient-elles ?

i Le port du casque est-il obligatoire ?

31% des blessures en trottinette électrique le sont à la tête. Seulement 4% des usagers ont déclaré porter un casque (aux États-Unis)

Étonnamment, il n'y pas de loi qui oblige le port du casque. Mais cela ne saurait tarder vu le nombre croissant de blessés. La trottinette électrique n'est pas l'engin le plus facile à manier, même s'il ne semble pas compliqué à conduire ; l'équilibre est douteux, les roues sont assez petites.

Mieux vaut donc prévenir que guérir : portez un casque, le ridicule ne tue pas, les accidents oui malheureusement !

Résumé de la loi sur les trottinettes électriques

- En agglomération vous devez circuler sur les pistes cyclables ou à défaut sur les chaussées dont la vitesse maximale autorisée est de 50km/h.
- Hors agglomération, uniquement sur les pistes cyclables ou voies vertes.
- La trottinette électrique est **interdite sur les trottoirs**, sauf si vous coupez le moteur.
- La trottinette est **interdite aux enfants de moins de 12 ans**.
- **L'assurance civile est obligatoire.**
- Des amendes : 135€ pour la circulation sur les trottoirs, 35€ en cas de non-respect des lois de la circulation et surtout 1500€ en cas de dépassement de la vitesse autorisée.
- Interdiction de rouler avec une trottinette électrique qui dépasse les 25 km/h. Attention, il ne s'agit d'utiliser un mode de vitesse qui ne dépasse pas cette limite, mais bel et bien d'effectuer un bridage logiciel de votre trottinette électrique.
- L'usage des écouteurs est interdit.
- Les feux avant et arrière sont obligatoires.
- Port d'un gilet rétro réfléchissant la nuit ou lorsque la visibilité est faible.
- Un avertisseur sonore (klaxon) est obligatoire.
- **Le transport de passagers est interdit.**

Stationnement limité à **30min**

DEVANT LA MAIRIE,
RUE ÉMILE VERNAY



du lundi au samedi de 7h à 19h

PLACE CHARLES DE GAULLE



du lundi au vendredi de 7h à 19h

Rappel : le stationnement place Charles de Gaulle est interdit les samedis de 5h à 13h pour cause de marché.

Stationnement limité à **2h**

SQUARE MEZZAGO



du lundi au samedi de 7h à 19h

PARKING DE LA CRÈCHE
ET DE LA MÉDIATHÈQUE



du lundi au vendredi de 7h à 19h
le samedi de 8h à 12h
sauf Zone Blanche

PARKING DES ÉCOLES



du lundi au vendredi de 8h à 17h
sauf Zone Blanche



Un défaut de disque de stationnement sera relevée par P.V.E. (Procès-Verbal Électronique). Pour cette infraction, un avis de contravention de 35 € sera émis et adressé par courrier, à l'adresse figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule.

ZONES BLEUES, rappel important

Depuis le 1^{er} janvier, l'utilisation du disque de stationnement en « zone bleue » est devenue OBLIGATOIRE dans notre commune.

Comme nous vous en avons informés à plusieurs reprises, la municipalité a opté pour la mise en place d'une zone de stationnement dite « Bleue », dans l'hyper centre. En amont, une longue période de pédagogie a été accordée aux usagers de ces stationnements réglementés.

Régulièrement, des contrôles sont effectués afin que l'usage de ces emplacements destinés à faciliter le quotidien des clients qui se rendent dans les commerces, soit respecté. Pour l'instant, seuls des avis d'information ont été mis sur les pare-brise des usagers non respectueux de cette réglementation.

En zone bleue, toutes les places sont matérialisées au sol, le stationnement est gratuit dans une limite de deux heures ou d'une demi-heure selon les secteurs. La durée de stationnement est indiquée sur les panneaux proches de chaque parking.

À l'issue de ces périodes, le propriétaire doit déplacer son véhicule, sous peine d'être verbalisé.

Des disques de stationnement sont disponibles en Mairie. ■

Dépose-minute à l'école, faisons le point pour le bien commun

De nombreuses dérives sont observées par nos agents de police municipale.

Le dépose-minute n'est pas une aire de stationnement, il est réservé uniquement pour un court arrêt.

De plus, il n'est pas utile d'attendre d'être la voiture de tête pour laisser sortir votre enfant. Une fois inséré dans cette voie, vous devez le faire descendre SEUL avec son cartable, du côté trottoir UNIQUEMENT. Ce dernier étant suffisamment large pour cette manoeuvre, votre enfant doit être en mesure de l'emprunter SEUL jusqu'au portail de l'école.

Cela permettra ainsi de LIBÉRER LA VOIE RAPIDEMENT sans bloquer ceux qui vous suivent.





À la générosité, ajouter l'humilité et la discrétion (T. Gatabazi)

Voilà déjà un mois, que des familles ont décidé d'ouvrir leur cœur et leur porte, pour offrir un toit à de jeunes réfugiés Ukrainiens arrivés dans notre commune le 5 mars.

Suite aux collectes organisées à la mairie de Saint Pierre de Chandieu et grâce à l'élan de générosité collectif, de nombreux dons ont pu partir vers l'Ukraine très rapidement.

Mais, aujourd'hui, si vous souhaitez soutenir ces familles Saint-Pierrardes qui accueillent ces jeunes réfugiés, la municipalité vous propose de le faire par le biais d'un don au Centre Communal d'Action Sociale qui se chargera de la redistribution (chèque à libeller à l'ordre du « CCAS de Saint Pierre de Chandieu »).

Chacun d'entre nous pourra ainsi, participer à l'effort de ces familles et tendre la main à un Ukrainien. ■



Adressez vos dons par courrier à :

Mairie de Saint Pierre de Chandieu
CCAS
5-7 Rue Émile Vernay
69780 Saint Pierre de Chandieu



Jouons local, bientôt une application pour ne rien manquer dans la commune

Pour ne rien rater de ce qui se passe à Saint Pierre de Chandieu, dès le mois de juin vous pourrez, télécharger gratuitement l'application « Jouons Local » sur votre smartphone (Android ou iPhone).

Vous y retrouverez les informations locales, en provenance de la mairie, des commerçants et des associations Saint-Pierrardes.

Saint Pierre de Chandieu a choisi de s'équiper de « Jouons Local », une application rhodanienne qui a pour objectif la communication des informations locales en temps réel.

Vous y trouverez :

- Un fil d'actualité personnalisé en fonction de vos centres d'intérêts.
- La liste des bons plans en cours chez vos commerçants.
- Un calendrier des animations locales.
- Une messagerie interne pour communiquer en direct avec les commerçants et associations participant au lancement de cette belle initiative.
- Un lecteur de QR-Code pour accéder aux documents dématérialisés (Cartes de restaurants, documentations produits etc...).

Rapidement, l'application s'enrichira de nouvelles fonctionnalités comme une carte Interactive notamment. ■



Jouons local est une application éditée par Onlywin SAS basée à Villeurbanne. Cette société a pour vocation la création d'applications mobiles simples, efficaces et accessibles au plus grand nombre. Fondée par Arnaud Chentil et Patrice Petitjean, 2 entrepreneurs d'expérience, qui ont en commun le goût du partage et l'envie de rassembler. Ils ont créé autour de « Jouons Local » une communauté d'experts et d'habitants engagés qui souhaitent développer les outils numériques des territoires.



Actu' Notre village, sélectionné pour gagner le prix du « plus beau village du Rhône » !

Les rédactions du Progrès et du Dauphiné Libéré proposent, avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, « Mon beau village 2022 ».

Ce concours est réservé aux villages de moins de 5 000 habitants des départements couverts par Le Progrès (Ain, Loire, Haute-Loire et Rhône) et Le Dauphiné Libéré (Ardèche, Drôme, Isère, Savoie, Haute-Savoie). Il a pour objectif de mettre en lumière les plus belles communes du territoire et cette année, neuf départements participent à cette opération.

Pour le Rhône, Saint Pierre de Chandieu a envoyé sa candidature et nous avons été sélectionnés avec cinq autres villages du département (Eveux, Ternand, Oingt, Theizé, Rochetaillée-sur-Saône).

Durant le mois d'avril, chaque dimanche une double page sera consacrée à un des six villages, afin de présenter les atouts de chacune des communes.

C'est le grand public qui élira le gagnant de chaque département, en votant directement sur le site du Progrès jusqu'au 22 mai : www.leprogres.fr

Le village gagnant dans chacun des neuf départements recevra un premier prix départemental « Mon beau village 2022 », remis lors d'une cérémonie festive dans chaque territoire et le gagnant accèdera alors à la grande finale régionale. ■



Tous derrière Saint Pierre de Chandieu ! Votez sur le site www.leprogres.fr
Le lien est également consultable sur notre site internet et notre page facebook : www.mairie-stpierredechandieu.com / [MairieStPierredeChandieu](https://www.facebook.com/MairieStPierredeChandieu)





Un décret paru au Journal Officiel du 1^{er} février 2022, instaure l'obligation pour toutes les agglomérations de France métropolitaine comptant plus de 150 000 habitants, de mettre en œuvre une Z.F.E. avant le 31 décembre 2024.

Actu' Extension de la « zone à faibles émissions » et application rapide de la mesure « zéro artificialisation des sols »

L'extension de la « zone à faibles émissions » et l'application rapide de la mesure « zéro artificialisation des sols » n'est-ce pas le triomphe d'une écologie punitive ?

C'est quoi une Z.F.E. ?

Une Zone à Faibles Émissions (Z.F.E.) c'est un périmètre dans lequel les véhicules anciens et polluants n'ont pas le droit de rouler et de stationner.

Concrètement, vous ne pouvez plus circuler ni stationner dans la zone à faibles émissions de la Métropole de Lyon avec vos poids lourds et véhicules utilitaires légers destinés au transport de marchandises (catégorie N sur la carte grise), s'ils ont une vignette Crit'Air 3, 4, 5 ou "Non classé".

Qu'est-ce qui change à partir de septembre 2022 à Lyon ?

À partir de septembre 2022 : interdiction de la circulation et du stationnement pour les véhicules Crit'Air 5 et non classés. : ce sont les véhicules diesel qui ont plus de 20 ans (immatriculés avant le 1^{er} janvier 2001) et les véhicules essence qui ont plus de 23 ans (immatriculés avant le 1^{er} janvier 1997).

Entre 2023 et 2026 : interdiction progressive de la circulation et du stationnement des véhicules classés Crit'Air 4, 3 et enfin 2.

Objectif à l'horizon 2026 : sortie du diesel.

Le triomphe de l'écologie punitive !

Le PDG de PSA et Citroën prévient des fortes conséquences sociales et économiques voire environnementales du choix du « tout électrique et de l'abandon du thermique », que prône une partie du monde politique, ayant pour conséquence la mise à l'écart des classes moyennes dans l'accès aux nouveaux véhicules, en raison de leur prix.

Nous avons tous conscience que des mesures pour protéger notre planète sont nécessaires et indispensables. Mais le fait de vouloir à tout prix accélérer certaines de ces transitions sans attendre que nos industriels nous proposent des solutions alternatives abordables financièrement, condamne à terme une grande partie de la population à basculer encore un peu plus dans la précarité.

Parce qu'aujourd'hui les politiques écologiques instaurent des délais qui ne sont pas tenables, les français pour qui la voiture est encore indispensable pour aller travailler, ne pourront plus l'utiliser à l'horizon 2024/2026, si c'est une diesel (même récente), ou si leur vignette Crit'Air est de catégorie 2. Les usagers dont nous parlons, habitent hors métropole, mais s'y rendent pour travailler et vice versa.

Les mêmes questions d'urgence de calendrier se posent concernant le remplacement du système de chauffage d'une maison ou son isolation.

La zéro artificialisation des sols, serait-ce un contre sens historique ?

C'est pour notre territoire, limiter voir interdire l'implantation de nouvelles zones d'activités. En clair, il sera interdit ou difficile de rentrer dans la métropole ou d'en sortir en voiture et en même temps, on va nous empêcher de créer des gisements d'emplois dans nos communes !

La récente crise sanitaire a démontré que les Français apprécient de vivre dans des communes comme la nôtre et aimeraient avoir un habitat avec un espace végétalisé.

Certes la préservation de l'environnement est primordiale et les Saint Pierrards n'y sont pas réfractaires. En effet, nous sommes conscients de la valeur d'habiter en France, du bien-vivre dans notre région et fiers de notre commune que tous ensemble nous nous attacherons à défendre.

Des agriculteurs et des producteurs de talent !



La municipalité félicite la Ferme Louvier (EARL du Ranjoly), pour cette nouvelle distinction : « Talent du Rhône 2022 » remise par Christine Hernandez Bruyas et Daniel Valéro, Conseillers du Département.



Une belle occasion de mettre en avant les métiers autour de l'agriculture et de l'alimentation dans notre département, une belle récompense pour cette exploitation ! Saint Pierre de Chandieu brille par ses producteurs et artisans bien au-delà du canton de Genas. Bravo Cédrine Louvier.

Il ne manquait plus que les cow-boys !

Des cactus, un bison au milieu de la rue, des bottes de paille et des chapeaux de cow-boys, le décor était planté pour cette 18^{ème} édition de la foire de printemps.

Le tour du village proposé à dos de poney, s'intégrait parfaitement à cette thématique et comme à chaque fois qu'ils sont présents, les enfants adorent tenter l'expérience. Des animations et un groupe de musique country ont réchauffé le centre du village par ce dimanche malheureusement, très froid pour un printemps. Un espace dédié aux enfants avait été réservé square Mezzago et Woody leur a même fait l'honneur de sa présence toute l'après-midi !



Un après-midi dansant et sucré pour près de 200 participants

Après le traditionnel repas d'automne, le CCAS et la municipalité ont organisé au mois de mars, un goûter dansant à l'attention des seniors.

Un moment gai et festif où chacun a pris plaisir à danser ou tout simplement à fredonner des airs connus, dans une ambiance chaleureuse accompagnée de desserts et de crémant.

Carnaval 54

Trois jours de fête dignement célébrés !



Le Carnaval est **une fête incontournable à Saint Pierre de Chandieu depuis 1969** et nous l'attendions tous avec une impatience grandissante.

Après 2 ans d'absence notre carnaval a battu son plein et habillé nos rues de couleurs et de musique.

C'est une tâche très lourde que demande la préparation d'un carnaval tel que celui de notre commune. Il nécessite une organisation sans faille. Il a fallu de longs mois de travail dans les ateliers du carnaval, pour que les bénévoles et le Comité des Fêtes puissent donner vie à ces chars et cette année encore, ce fut une belle réussite. Tous, nous ont à nouveau **surpris et enchanté** par leur originalité et leur créativité.

Longue vie au carnaval, à la bonne humeur et à la convivialité, ces valeurs si chères à notre village ! ■



Pour faire vivre cette grande fête, ce sont des femmes et des hommes qui œuvrent avec passion pour que cet événement soit un succès.



de la Citoyenneté

Quelles sont Les instances en charge de la paix dans le monde ?

Au regard de l'actualité tragique liée à l'intervention armée de la Russie sur le sol Ukrainien, il nous a semblé opportun de présenter les différentes instances mondiales qui sont en charge de la paix, afin de mieux identifier leurs pouvoirs et leur rôle.

Garantir la paix, une mission difficile

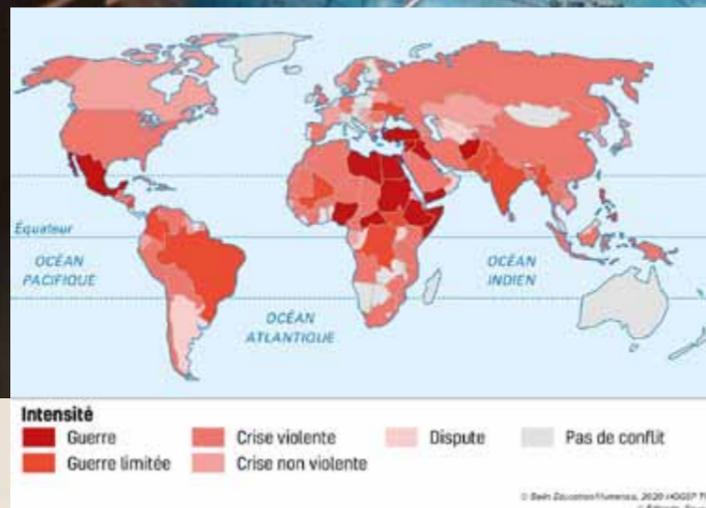
La « *sécurité collective* », expression dont l'usage s'est développé dans les années 1930, constitue une tentative de réponse au déchaînement de violence des deux guerres mondiales du XXe siècle.

Aux antipodes de la sécurité, par l'équilibre des puissances qui avait marqué le système international au XIXe siècle, la sécurité collective repose, elle, sur le « *déséquilibre des forces* », celles rassemblées par l'ensemble des États membres contre tout État agresseur.

Ce système est loin d'avoir donné les résultats escomptés mais il marque néanmoins un tournant dans l'histoire des relations internationales.

« Finalement, c'est une question de valeurs. Nous voulons léguer à nos enfants un monde guidé par les valeurs consacrées dans la Charte des Nations Unies : la paix, la justice, le respect, les droits de l'homme, la tolérance et la solidarité ».

Antonio Guterres,
Secrétaire général de l'ONU



I L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU)

L'Organisation des Nations Unies est une organisation internationale fondée en 1945. Aujourd'hui, elle compte 193 États Membres. La mission et le travail des Nations Unies sont guidés par les objectifs et principes énoncés par sa Charte fondatrice (voir encadré).

◆ Pourquoi une telle organisation a-t-elle été créée et dans quel but ?

Le projet des Nations Unies repose sur la conviction que tous les États peuvent et doivent coopérer afin de résoudre leurs conflits pacifiquement et améliorer la vie de chacun.

L'idée de consolider la paix et la sécurité dans le monde est devenue une priorité dès 1899 avec l'organisation de la Conférence internationale de la paix à La Haye. Cette conférence visait à mettre en place des outils permettant de résoudre pacifiquement les crises, éviter les guerres et établir des règles de conflit. Par la suite, en 1919, la Société des Nations (SDN) a été créée « pour promouvoir la coopération internationale et obtenir la paix et la sécurité ». Cependant, ce projet a échoué et n'a pu éviter la Seconde Guerre mondiale.

◆ À quand remonte la création des Nations Unies ?

L'expression « Nations Unies » suggérée par le Président des États-Unis Franklin D. Roosevelt est apparue pour la première fois durant la Seconde Guerre mondiale dans la Déclaration des Nations Unies du 1^{er} janvier 1942.

En adoptant ce texte, 26 pays se sont engagés à poursuivre ensemble la guerre contre les puissances de l'Axe (l'Allemagne, l'Italie et leurs alliés).



À la suite de cette déclaration, les représentants de la Chine, des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique ont rédigé la Charte des Nations Unies, afin de mettre fin au « fléau de la guerre ».

L'Organisation des Nations Unies est officiellement créée le 24 octobre 1945, lorsque la Charte des Nations Unies est signée puis ratifiée par 51 États désignés comme membres fondateurs.

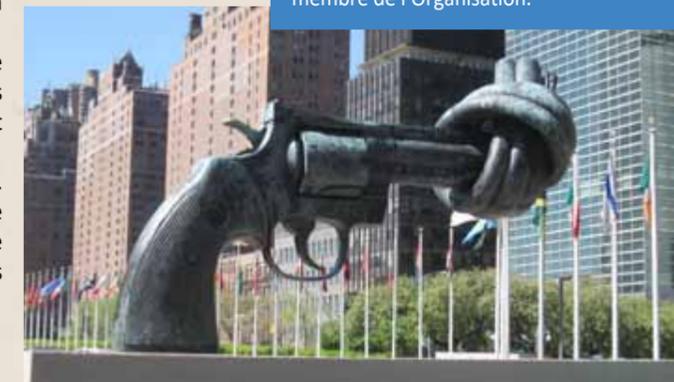
◆ Où se trouve l'ONU ?

L'ONU a son Siège à New York, mais maintient aussi une présence importante à Addis-Abeba, Bangkok, Beyrouth, Genève, Nairobi, Santiago et Vienne et a des bureaux dans le monde entier.

L'Office des Nations unies à Genève (ONUG) est le siège principal des Nations unies en Europe. Il est situé dans le Palais des Nations qui a été à l'origine, le siège de la Société des Nations (SDN) de 1936 à 1939 (et en 1946 lors de sa dissolution).

Deux tiers des activités du système des Nations unies se déroulent à Genève. Aujourd'hui, plus de 1 600 employés travaillent à l'ONUG, où plus de 10 000 réunions se tiennent chaque année.

L'ONU a également un siège à Vienne en Autriche (ONUUV). C'est le troisième Siège de l'Organisation à avoir été créé, le 1^{er} janvier 1980, après le Siège de l'ONU à New York et l'Office des Nations Unies à Genève, et avant l'Office des Nations Unies à Nairobi.



Les pays membres de l'ONU en 2022 :

L'Organisation des Nations Unies compte actuellement 193 États Membres, tous représentés à l'Assemblée générale qui est l'organe consultatif le plus important de l'ONU.

Le Conseil de sécurité de l'ONU quant à lui, se compose de 15 membres, dont :

- 5 membres permanents : Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, et Royaume-Uni.
- 10 membres non permanents : élus par l'Assemblée générale pour un mandat de 2 ans : Estonie (2021), Niger (2021), Saint Vincent et les Grenadines (2021), Tunisie (2021), Viet Nam (2021), Inde (2022), Irlande (2022), Kenya (2022), Mexique (2022), Norvège (2022).

États non membres du Conseil de sécurité

Selon la Charte de l'ONU, c'est au Conseil de sécurité qu'il revient d'endosser la responsabilité principale quant au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il appartient au Conseil de sécurité de déterminer quand et où une opération de maintien de la paix de l'ONU doit être déployée. Tout État Membre des Nations Unies qui n'est pas membre du Conseil de sécurité peut être convié à participer, sans droit de vote, à la discussion de toute question soumise au Conseil lorsque celui-ci estime que les intérêts de ce Membre sont particulièrement affectés. Tout État, qu'il soit Membre des Nations Unies ou non, s'il est parti à un différend examiné par le Conseil de sécurité, peut être convié à participer, sans droit de vote, aux discussions relatives à ce différend ; le Conseil détermine les conditions qu'il estime juste de mettre à la participation d'un État qui n'est pas membre de l'Organisation.

« L'ONU est le principal forum mondial où les pays peuvent soulever des questions, discuter des problèmes les plus complexes et y apporter une réponse commune »

Les trois principaux objectifs de l'ONU :

1. Maintenir la paix et la sécurité dans le monde

L'Article 1 de la Charte des Nations Unies stipule que les États membres doivent « réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international susceptibles de mener à une rupture de la paix ». Pour cela, la notion d'état de droit, inscrite dans la Charte des Nations Unies garantit le respect du droit international et les principes fondamentaux de la justice.

2. Promouvoir et défendre les droits de l'homme

En développant des relations amicales entre les États, fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, il est possible de défendre les droits de l'homme. L'état de droit et les droits de l'homme sont les deux facettes d'un même principe : le droit de vivre dans la dignité. Les États membres sont pleinement conscients de cette relation depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, selon laquelle « il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression ».

3. Développer la coopération internationale

L'un des principaux objectifs de l'ONU consiste à résoudre les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel et humanitaire. En ce sens, l'élimination de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des peuples du monde entier sont indispensables pour établir une paix durable dans le monde. L'ONU élabore des programmes dans des domaines tels que le développement durable, l'autonomisation des femmes, le respect des droits de l'homme, la protection de l'environnement et la bonne gouvernance qui reposent sur une coopération internationale. L'ONU fournit également une aide humanitaire.



L'Office des Nations unies à Genève (ONUG)

©DR

La Charte des Nations Unies



Elle est parfois appelée la Charte de San Francisco, car c'est une convention internationale signée le 26 juin 1945 à San Francisco, à la fin de la Conférence des Nations Unies pour l'Organisation internationale, par 51 pays représentant l'ensemble des continents.

Cette Charte se construit autour d'un préambule et d'un dispositif de 111 articles répartis en 19 chapitres



Nations Unies

Paix, dignité et égalité sur une planète saine

Le préambule de la Charte rappelle que les peuples des Nations Unies sont résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indescriptibles souffrances ; proclamer à nouveau la foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites ; créer des conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international ; favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

Les peuples des Nations Unies doivent pratiquer la tolérance, unir leurs forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales, accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes sauf dans l'intérêt commun, recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples.

La Charte fixe les buts et les principes pour lesquels les pays membres de l'ONU s'engagent, c'est la paix et le développement d'une manière générale.

◆ Les six organes principaux de l'ONU, établis lors sa création en 1945, sont :

- l'Assemblée générale, principal organe délibérateur, décisionnaire et représentatif des Nations Unies ;
- le Conseil de sécurité dont la responsabilité principale est le maintien de la paix et de la sécurité internationale ;
- le Conseil économique et social, principal organe chargé de la coordination et du dialogue et de la prise de recommandations sur les questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que dans la mise en oeuvre des objectifs de développement adoptés au niveau international ;
- le Conseil de tutelle ;
- la Cour internationale de Justice est l'organe judiciaire principal de l'ONU. Elle a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). C'est le seul des six organes principaux des Nations Unies à ne pas avoir son siège à New York
- le Secrétariat est au service des autres organes principaux de l'ONU, dont il administre les politiques et les programmes.





En quoi consistent les opérations de maintien de la paix ?

L'ONU définit le maintien de la paix comme « une technique conçue pour préserver la paix, aussi fragile soit-elle, une fois que les combats ont cessé et pour appuyer la mise en œuvre des accords facilités par ceux qui sont chargés du rétablissement de la paix ». Il se différencie du rétablissement de la paix qui concerne les conflits en cours, et de l'imposition de la paix qui comprend l'application de mesures coercitives dont l'usage de la force.



Les décisions concernant la création, la mise en place, le maintien ou l'expansion d'une Opération de Maintien de la Paix (OMP) sont prises par le Conseil de sécurité de l'ONU, mais le financement des opérations incombe à l'ensemble des États Membres.

Ces opérations de maintien de la paix se réalisent par l'envoi des Casques bleus de l'ONU sur le terrain.

Les Casques bleus des Nations Unies ont en charge d'assurer la sécurité et d'apporter le soutien politique nécessaire à la consolidation de la paix en aidant les pays à passer l'étape difficile de la transition vers la paix.

Les opérations de maintien de la paix sont flexibles et au cours des deux dernières décennies, elles ont été déployées dans des configurations très différentes. Il y a actuellement 12 opérations de maintien de la paix des Nations Unies menées par l'ONU sur quatre continents (voir encadré page suivante).

Qui sont les Casques bleus ?

Les Casques bleus constituent le personnel militaire de l'ONU sur le terrain. Ils ne sont pas les militaires de l'ONU, mais des soldats mis à la disposition des Nations unies par les pays membres.

Depuis 1948, plus d'un million de Casques bleus, hommes et femmes, ont servi la cause des Nations Unies. Il s'agit de militaires, de policiers et de civils. Plus de 3 500 Casques bleus ont perdu la vie en servant sous le drapeau des Nations Unies.

Ils viennent de tous horizons, de cultures différentes et d'un nombre croissant d'États Membres. Lorsqu'ils servent la cause des Nations Unies, ils sont unis par l'engagement à maintenir ou à rétablir la paix et la sécurité dans le monde. Ils partagent l'objectif de protéger les plus vulnérables et de fournir un soutien aux pays en transition de la guerre vers la paix.

Ces Opérations de Maintien de la Paix ont évolué pour englober la protection des civils, le désarmement des ex-combattants, la défense des droits fondamentaux, la promotion de l'état de droit, le soutien aux élections libres et justes, la lutte contre les mines terrestres et bien plus encore.

Comment les Casques bleus sont-ils rémunérés ?

L'ONU n'a pas de forces militaires qui lui soient propres, et les États Membres fournissent sur une base volontaire les contingents militaires et les forces de police dont chaque opération de maintien de la paix a besoin.

La rémunération des militaires est prise en charge par les gouvernements dont ils relèvent. Les coûts du personnel de police et du personnel civil sont pris en charge par l'ONU. Elle rembourse également aux États Membres le coût du matériel, des services de personnel et des services d'appui fournis aux contingents militaires et aux forces de police.



Combien coûtent les Opérations de Maintien de la Paix ?

Le budget approuvé des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, est d'environ **6,38 milliards de dollars**.

Pour la période 2020-2021, les **10 principaux pays** contributeurs au budget des opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont :

1. États-Unis d'Amérique (27.89%)
2. Chine (15.21%)
3. Japon (8.56 %)
4. Allemagne (6.09%)
5. Royaume-Uni (5.79%)
6. France (5.61%)
7. Italie (3.30%)
8. Fédération de Russie (3.04%)
9. Canada (2.73%)
10. République de Corée (2.26%)

OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX



Où sont menées les Opérations de Maintien de la Paix ?

Il y a actuellement **12 opérations de maintien de la paix dirigées par le Département des opérations de paix (DPO)**.

Liban / Syrie / Darfour / Kosovo / Sahara occidental / Mali / République centrafricaine / Soudan du Sud / République démocratique du Congo / Moyen-Orient / Chypre / Inde et Pakistan

La France est présente en Irak, en Syrie, en Centrafrique et au Sahel.

D'où proviennent les fonds de l'ONU ?

L'ONU est financée principalement par **les contributions obligatoires des États membres** au budget régulier et au budget des Opérations de Maintien de la Paix (OMP). Les États peuvent aussi apporter des contributions volontaires.

L'Union européenne (UE) est le plus important contributeur au budget régulier (23,9%) devant les États-Unis (22%).

Pour l'année 2021, la France était le 6^{ème} contributeur au budget régulier, avec une contribution d'environ 128 M\$.

Quelles sont les principales entités de l'ONU responsables de l'aide humanitaire ?

Quatre entités des Nations Unies ; le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM), sont les principales agences chargées de l'acheminement et de l'assistance humanitaire.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a un rôle opérationnel en situation d'urgence. Elle dirige et coordonne la réponse sanitaire à l'appui des pays.

Source : www.un.org/fr

L'ONU bénéficie d'un budget de **3,12 milliards de dollars** pour 2022.



II LE HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (UNHCR)

Issu d'une histoire européenne du droit d'asile, l'UNHCR est créé le 14 décembre 1950 par l'Assemblée générale des Nations unies pour venir en aide aux Européens déplacés après la Deuxième Guerre mondiale. Ce n'est qu'à partir de 1967, sous les effets contraignants des décolonisations, qu'il s'ouvre au reste du monde.

Basée à Genève, cette organisation internationale a pour mission de sauver des vies, de protéger les droits des réfugiés et de construire un avenir meilleur pour les réfugiés, les communautés déplacées et les apatrides.

Dans les pays d'arrivée des réfugiés, ils coopèrent étroitement avec les gouvernements pour veiller au respect de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Conformément à la législation, les États doivent coopérer avec l'UNHCR pour veiller à ce que les droits des réfugiés soient respectés et protégés.

87% des effectifs de l'organisation, travaillent sur le terrain, portant assistance aux victimes les plus vulnérables des déplacements de populations.

En plus de six décennies, l'agence a aidé des dizaines de millions de personnes à refaire leur vie. Aujourd'hui, un effectif d'environ 7.685 personnes dans plus de 125 pays continue à aider quelque 33,9 millions de personnes. Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés se trouve sous la tutelle de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil économique et social (ECOSOC).

©DR

◆ D'où proviennent les fonds de l'UNHCR ?

Les programmes d'aide du HCR sont principalement financés par des contributions volontaires émanant de gouvernements, du CERF (Fonds central d'intervention d'urgence des Nations Unies), mais aussi de fondations et de particuliers. La contribution la plus importante (86%), provient des gouvernements et de l'Union européenne. Moins de 2 % sont prélevés sur le budget régulier des Nations Unies et servent à couvrir les frais de fonctionnement.

Le budget 2022 du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés **8 993,7 millions de dollars.**



©DR

III L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE (OSCE)

En 1994, la CSCE devient l'OSCE, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, pour prendre en compte les évolutions intervenues en Europe depuis la chute du mur de Berlin. Le siège de l'OSCE est à Vienne.

L'OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe) qui compte 57 états participants en Amérique du Nord, en Asie centrale et en Europe, est la plus grande organisation de sécurité régionale du monde. C'est la plus grande organisation régionale de sécurité au monde. Elle œuvre en faveur de la stabilité, de la paix et de la démocratie pour plus d'un milliard de personnes par le biais d'un dialogue politique autour de valeurs partagées et par des activités concrètes sur le terrain.



◆ Quel est le rôle de cette organisation ?

L'OSCE est un espace de dialogue qui couvre un vaste éventail de questions de sécurité, ainsi qu'une plateforme d'action commune visant à améliorer les conditions de vie des individus et des communautés. Grâce à son approche de la sécurité qui englobe les dimensions politico-militaire, économique, environnementale et humaine, l'OSCE aide à surmonter les divergences entre États participants. Au travers de la coopération dans la prévention des conflits, la gestion des crises, la réhabilitation post-conflit, elle contribue à renforcer la confiance entre les États.

Avec ses institutions, ses départements spécialisés et son réseau d'opérations sur le terrain, l'OSCE influe sur notre sécurité commune : la maîtrise des armements, le terrorisme, la bonne gouvernance, la sécurité énergétique, la traite des êtres humains, la démocratisation, la liberté des médias et les minorités nationales.

◆ L'Assemblée parlementaire de l'OSCE

Elle se compose de 323 parlementaires de pays couvrant un espace géographique qui va de Vancouver à Vladivostok. Elle sert d'encontre de diplomatie et de débat parlementaires, dirige des missions d'observation électorale et renforce la coopération internationale pour faire respecter les engagements pris en ce concerne les questions politiques, sécuritaires, économiques, environnementales et de droits de l'homme.



©DR

Qui préside l'OSCE ?

La Présidence de l'OSCE est exercée pendant une année civile par un État participant de l'Organisation désigné par une décision du Conseil ministériel. La fonction de Président en exercice est assumée par le Ministre des Affaires étrangères de cet État.

◆ D'où proviennent les fonds de l'OSCE ?

L'OSCE emploie quelque 550 personnes dans ses diverses institutions et près de 2 330 personnes dans ses opérations de terrain.

L'OSCE est financée par les contributions de ses 57 États participants. En 2021, le Conseil permanent de l'OSCE a adopté le Budget unifié de l'Organisation d'un montant total de 138 204 100 euros

Source : www.osce.org

IV QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE L'ONU ET L'OTAN ?

Les Nations unies représentent le rêve d'un système de relations entre États fondées sur la notion de sécurité collective. L'OTAN créée deux années après l'ONU en raison de la Guerre froide, repose sur la notion plus fonctionnelle de défense collective.

◆ Quel rôle joue l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ?

L'OTAN a été créée en 1949, son objectif est de sauvegarder la liberté et la sécurité de tous ses membres par des moyens politiques et militaires, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

Son siège se situe à Bruxelles, en Belgique. Sur le plan politique, l'OTAN s'emploie à promouvoir les valeurs démocratiques et permet à ses membres de se consulter et de coopérer sur les questions de défense et de sécurité afin de résoudre les problèmes, d'instaurer la confiance et à long terme, de prévenir les conflits.

Sur le plan militaire, l'OTAN est attachée à la résolution pacifique des différends. Si les efforts diplomatiques échouent, elle dispose de la puissance militaire nécessaire pour entreprendre des opérations de gestion de crise. Celles-ci sont menées en application de la clause de défense collective du traité fondateur (*Traité de Washington du 4 avril 1949*), ou sous mandat de l'Organisation des Nations Unies. Ces opérations peuvent être menées par l'OTAN seule, ou en coopération avec des pays non membres ou d'autres organisations internationales.

Chaque jour, les pays membres de l'OTAN se consultent et prennent des décisions sur des questions de sécurité, à tous les niveaux et dans une grande variété de domaines. Des centaines de représentants et d'experts civils et militaires se rendent quotidiennement au siège de l'OTAN pour échanger des informations, partager des idées et contribuer à la prise de décisions selon les besoins, en coopération avec les délégations des pays et les services du Siège.

LES 30 PAYS MEMBRES DE L'OTAN :

- Belgique (1949)
- Canada (1949)
- Danemark (1949)
- États-Unis (1949)
- France (1949)
- Islande (1949)
- Italie (1949)
- Luxembourg (1949)
- Norvège (1949)
- Pays-Bas (1949)
- Portugal (1949)
- Royaume-Uni (1949)
- Grèce (1952)
- Turquie (1952)
- Allemagne (1955)
- Espagne (1982)
- Hongrie (1999)
- Pologne (1999)
- République Tchèque (1999)
- Bulgarie (2004)
- Estonie (2004)
- Lettonie (2004)
- Lituanie (2004)
- Roumanie (2004)
- Slovaquie (2004)
- Slovénie (2004)
- Albanie (2009)
- Croatie (2009)
- Monténégro (2017)
- Macédoine du Nord (2020)



ONU, Genève

©DR

Les dernières interventions de l'OTAN

L'OTAN est intervenue en Bosnie en 1995 et au Kosovo en 1999. En 2001, les attentats du 11 septembre ont fait jouer un nouveau rôle à l'OTAN, qui l'ont fait s'engager dans une « guerre contre le terrorisme ».

◆ Qui finance l'OTAN ?

Chaque pays membre de l'OTAN contribue aux coûts de fonctionnement de l'Alliance. La contribution la plus importante des Alliés, et de loin, est constituée par leur participation aux missions et aux opérations dirigées par l'OTAN. Par exemple, un pays fournira des avions de combat, tandis qu'un autre fournira des navires, du matériel ou des troupes. Les Alliés financent aussi directement l'OTAN pour couvrir les frais liés au personnel et aux installations de l'OTAN, à sa structure de commandement et aux matériels possédés en commun.



©DR

Le budget de l'OTAN pour 2022 :
budget civil : 289,1 millions d'euros
budget militaire : 1,56 milliard d'euros

Tous les pays membres y contribuent, selon une formule de partage des coûts agréée qui est fondée sur le revenu national brut (RNB).

Les dépenses militaires au sein de l'OTAN

Estimation des dépenses militaires des pays de l'OTAN (en millions de dollars) et niveau en % du PIB en 2021

Pays	Dépenses (millions de dollars)	% du PIB
États-Unis	811 140	3,52
Royaume-Uni	72 765	2,29
Allemagne	64 785	1,53
France	58 729	2,01
Italie	29 763	1,41
Canada	26 523	1,39
Espagne	14 875	1,02
Pays-Bas	14 378	1,45
Pologne	13 369	2,10
Turquie	13 057	1,57
Norvège	8 292	1,85
Grèce	8 014	3,82
Belgique	6 503	1,12
Roumanie	5 785	2,02
Danemark	5 522	1,41
Tchéquie	4 013	1,42
Portugal	3 975	1,54
Hongrie	2 907	1,60
Slovaquie	2 043	1,73
Croatie	1 846	2,79
Lituanie	1 278	2,03
Bulgarie	1 253	1,56
Lettonie	851	2,27
Estonie	787	2,28
Slovénie	760	1,28
Luxembourg	474	0,57
Albanie	239	1,44

Source : OTAN



statista

Lancée en 1997 pour symboliser les victimes des mines antipersonnel, l'oeuvre de Daniel Berset s'appuie sur trois pieds alors que le quatrième est cassé. Un "équilibre instable" qui montre que "même mutilées, les victimes des violences guerrières restent debout", a indiqué l'un des cofondateurs de Handicap International, à l'origine de la Chaise, Jean-Baptiste Richardier.



C'est la vie ...

du 12 janvier
au 3 mars 2022

NAISSANCES



BAZUS	Noam	12 janvier
LAJUS	Mathis, Georges, Van-Duc	13 janvier
MINTZ	Soën, Bryan	14 janvier
ABARNOU	Auguste, Joseph	22 janvier
GALIER-ORRIERE	Louis, Tae-Joon	29 janvier
FRÉGEAI	Ethan, Pascal, Daniel	7 février
BERNET	Basile, Archie	3 mars



DÉCÈS

Marie CALZADA le 15 janvier
Jeanne DURMONT épouse FLORET le 14 janvier

Les textes de la «Tribune des Élus» sont reproduits in extenso et engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.

Tribune des Élus



Alors que la nature s'éveille à la vie au sortir de l'hiver, comment oublier les scènes de mort et de désolation qui se déroulent à quelques heures de nos frontières et qui jettent des milliers de réfugiés sur les routes. Comment oublier ces familles durement éprouvées par les combats et l'exil ? Comment ne pas saluer l'élan de générosité de nos concitoyens pour

aider ces populations, pour les accueillir et leur offrir un nouveau foyer provisoire ? Que tous les Saint Pierrards qui ont participé aux actions d'aide que nous avons mis en place en soient chaleureusement remerciés...

Chaque année à la même époque, notre commune s'astreint au difficile exercice qui consiste à équilibrer un budget annuel puis à le soumettre au Conseil municipal. Cette année, l'exercice a été encore plus complexe, en raison de plusieurs facteurs : la réforme de la fiscalité bien sûr mais aussi et surtout les effets de la crise COVID et internationale que nous traversons. À titre d'exemple, la forte hausse du coût des matières 1ères et des fluides (carburants, gaz, électricité...) nous a obligé à redoubler de prudence.

C'est dans ce contexte que nous avons engagé une construction budgétaire responsable et ambitieuse. Responsable car nous avons systématiquement recherché toutes les recettes qui nous permettront de mener à bien nos projets, sans alourdir cette année encore, la fiscalité des ménages. Responsable aussi car nous nous inscrivons dans une logique d'anticipation et de planification afin de ne générer aucune dépense inutile.

Grâce à ces efforts, nous pouvons cette année encore afficher un budget qui fait la part belle à la poursuite des projets communaux, tout en poursuivant nos actions quotidiennes en faveur de votre cadre de vie, de l'environnement, du soutien au tissu associatif, etc.

Nous restons fidèles aux engagements pris devant vous et, en toute transparence, nous restons à votre écoute pour vous détailler ce budget construit pour vous !

Les élus de la liste majoritaire



A l'heure où nous rendons cette tribune, le second tour des élections présidentielles n'a pas encore eu lieu. Nous saluons votre forte mobilisation pour le 1er tour et espérons qu'il en aura été de même le 24 Avril.

Comme vous, nous avons été surpris le 10 avril par la cacophonie dans les bureaux de vote et les nombreuses erreurs de numéros sur des

cartes électorales pourtant reçues spécialement pour ces élections. Contrairement aux explications données par certains, rappelons que le maire valide l'inscription ou la radiation sur les listes électorales et non pas la préfecture. Les cartes électorales sont complétées par des agents municipaux sous le contrôle du maire puis envoyées aux électeurs par la mairie. Comme nous l'a expliqué la préfecture, les listes électorales dont elle dispose sont celles fournies par les communes.

Autre point : nous n'avons pas souhaité, comme l'équipe majoritaire qui mettait pourtant l'écologie au cœur de son programme, autoriser une expropriation pour construire une salle pluriculturelle sur une parcelle située dans un espace agricole à enjeux paysagers.

Outre notre volonté de préserver l'environnement, nous préférons utiliser l'argent public à d'autres fins. Si la municipalité souhaite mettre à disposition une salle pour d'autres cultes, elle peut prêter une des nombreuses salles existantes.

Vous nous avez interpellés au sujet de la réunion concernant les travaux rue du Stade. Comme vous, nous avons été surpris que le projet soit déjà ficelé. A "Rassemblement pour Saint Pierre", nous privilégions la concertation plutôt que la simple information. Dès le début, nous aurions associé les riverains concernés par les futurs aménagements.

Fidèles à nos engagements, nous n'avons pas validé les modifications du PLU proposées pour urbaniser et bétonner encore davantage notre village.

Continuez à prendre bien soin de vous. Vos élus "Rassemblement pour Saint Pierre" toujours à votre écoute,

Véronique Murillo, Jérôme Chirat, Caroline Martins, Fabrice Grange

Courrier des lecteurs



Vos questions nous intéressent et nous nous ferons un plaisir d'y répondre dans nos colonnes. Adressez vos courriers par mail à l'adresse suivante : courrier@mairie-stpierredechandieu.com

De V.B. **Habitant chemin de la Bouvière, vous parlez souvent de vidéo surveillance, où en est la commune sur l'implantation de ces nouvelles caméras ?**

En effet, le déploiement de nouvelles caméras est toujours d'actualité : allée du clos du Centre, rue du 19 mars, secteur de Rajat. Nous remplacerons prochainement d'anciennes caméras chemin de Mure et espace DesLyres. La distribution et la sécurisation de l'ensemble des sites communaux seront également assurées dans le cadre de cette opération, suivront l'installation de caméras surveillant les chemins de la Bouvière et du Picoudon.





Les faits marquants

Janvier / Avril 2022



Janvier : Crèche à la chapelle Saint Thomas

Janvier : Opération sapin de Noël



Janvier : 5^{ème} vague de Covid, le personnel administratif en renfort au restaurant scolaire



Février : Présentation du programme du Carnaval 54



Février : Championnat d'escrime



Février : Conseil Municipal des Seniors



Février : Réunion de sécurité du Carnaval 54



Mars : Carnaval 54



Mars : Concert Fanfare & Clique



Mars : Concert inter-chorale

©Philippe Lassere



Avril : Expo Saint Pierre Arts



Mars : Réunion publique - travaux à venir rue du stade



Avril : Foire de Printemps



Avril : Journées des Vins et des Produits du terroir



GONES ET MAGNAUDS

51

PASTIS 51



**SAINT PIERRE
DE CHANDIEU**
Village par nature